

## **AFFICHAGE DE POSTE**

## TITRE: BRIGADIER SCOLAIRE

Statut: Poste temporaire à temps partiel.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de brigadier scolaire

## Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du surintendant aux travaux publics, le brigadier scolaire veille à la sécurité des écoliers à l'aller et au retour de l'école afin de prévenir les accidents.

## **Exigences:**

Détenir un diplôme d'études secondaires;
Disposer d'une expérience de travail reliée à l'emploi (un atout)
Être responsable, assidu et ponctuel
Être vigilant et posséder un bon jugement
Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise
Posséder des aptitudes pour travailler auprès des enfants
Avoir la capacité de travailler debout selon les heures de travail et dans toutes les conditions

Conditions de travail : Selon la convention collective en vigueur.

Horaire:

Le matin : de 7h30 à 8h30

Le midi : de 11h30 à 13h00

L'après-midi : de 15h15 à 15h45

La date du début et de fin est déterminée selon le calendrier scolaire, la rémunération est de 15 heures par semaine durant cette période.

Taux horaire: selon la convention collective présentement en vigueur

Période d'affichage: du 2 août 2017 au 11 août 2017

Entrée en fonction: 30 août 2017

Nous vous demandons de soumettre votre candidature par écrit au plus tard le 11 août 2017 à 16 h 30, au Service des ressources humaines de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4, par télécopieur (514) 453-8961 ou par courriel à ressourceshumaines@ndip.org

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.